

# Procédure pour une demande formelle d'aide médicale à mourir

## Aide-mémoire

L'utilisateur demande de l'information sur l'AMM

Transmettre la demande à un intervenant outillé

Fournir le dépliant AMM

L'utilisateur veut déposer une demande officielle

(Où trouver les documents: <https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/soins-fin-de-vie-professionnels/>) ou au <http://cisslanaudiere.intranet.reg14.rtss.qc.ca/info-clinique/soins-de-fin-de-vie/>)

1. Remplir le formulaire AH-881 du MSSS

(Professionnel avec usager)



Signature par un professionnel

Un professionnel de la santé ou des services sociaux est membre d'un ordre professionnel. Par exemple, un résident en médecine, puisqu'il n'est pas membre du Collège des médecins, ne peut donc pas contresigner la demande d'AMM à titre de professionnel de la santé.



Signature par 1 témoin devant l'utilisateur

Conformément à l'article 241.2 (5) et (5.1) du Code criminel, le témoin doit être âgé d'au moins 18 ans et comprendre la nature de la demande d'AMM. Pour être indépendant, ce témoin ne doit pas savoir ou croire qu'il est bénéficiaire de la succession testamentaire de l'utilisateur ou qu'il recevra autrement un avantage matériel, notamment pécuniaire, de la mort de celui-ci; il ne doit pas être le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement de soins de santé où réside l'utilisateur. Il ne doit pas non plus être le médecin qui administre l'AMM ou celui qui a donné son avis, ni une personne qui fournit des soins à l'utilisateur bénévolement.



Signature du formulaire par l'utilisateur ou un tiers autorisé

(Inaptitude physique)

Conformément à l'article 27 de la Loi concernant les soins de fin de vie et compte tenu de l'article 241.2(4) du Code criminel, le tiers autorisé ne peut pas faire partie de l'équipe de soins responsable de la personne, ne peut être ni un mineur ni un majeur inapte et ne peut savoir ou croire qu'il est bénéficiaire de la succession testamentaire. Il doit également comprendre la nature de la demande d'aide médicale à mourir.

2. Remplir le formulaire de complément d'information du CISSS (LN2263)

(Professionnel avec l'utilisateur et/ou un proche)

3. Déposer les documents remplis au dossier

4. Envoyer une copie des documents au guichet AMM



Numériser : [aide-medicale-a-mourir.cisslanaudiere@sss.gouv.qc.ca](mailto:aide-medicale-a-mourir.cisslanaudiere@sss.gouv.qc.ca)

Télécopier : 450-752-6419

Pour toute question et commentaire composer le 450 759-8222, poste 4230